



Conseil économique et social

Distr. générale
28 avril 2014
Français
Original : anglais

Session de 2014

Point 16 d) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions relatives à l'économie et à l'environnement :
établissements humains**

Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 6 de la résolution 2013/22 du Conseil économique et social. On y trouvera une description des activités menées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains en coopération avec d'autres organismes du système des Nations Unies dans le cadre de la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat aux niveaux mondial, régional et national.

Le rapport se termine par six recommandations invitant les États Membres :

a) À tenir dûment compte dans leurs plans nationaux de développement du rôle de l'urbanisation dans le développement durable afin d'assurer la mise en œuvre concertée de politiques sectorielles au sein des villes et des établissements urbains en général;

b) À définir et mettre en œuvre des politiques de planification urbaine qui améliorent la productivité économique et l'équité, à mettre en œuvre des programmes d'autonomisation économique porteurs de débouchés, en particulier pour les jeunes et pour les femmes, et à adopter des outils novateurs visant à créer des revenus supplémentaires pour que les autorités locales puissent traiter de questions de planification urbaine, notamment grâce à la répartition des recettes foncières et immobilières;

* E/2014/1/Rev.1, annexe II.



c) À appliquer plus systématiquement des méthodes de planification urbaine, notamment des démarches participatives, adaptées à des normes d'urbanisation progressives et des modes de développement urbain compact, mieux intégré et connecté;

d) À planifier l'extension des villes selon des méthodes adéquates, pour organiser le développement durable des villes en expansion rapide, à empêcher la prolifération de quartiers insalubres, à améliorer l'accès aux services urbains de base, à favoriser le logement pour tous, à développer les possibilités d'emplois et à créer un cadre de vie sûr et sain;

e) À faciliter la participation de toutes les parties prenantes, y compris les autorités locales, le secteur privé et les organisations non gouvernementales, aux travaux préparatoires de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable menés au niveau national, notamment l'établissement de rapports nationaux.

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 6 de la résolution 2013/22 du Conseil économique et social.
2. Au cours de la période à l'examen, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a continué à étendre sa coopération avec les organismes du système des Nations Unies, notamment par le biais des instances suivantes : le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (y compris ses trois grandes composantes : le Groupe des Nations Unies pour le développement, le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion), le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, le Comité exécutif pour les affaires humanitaires et le Comité permanent interorganisations. Comme lors des années précédentes, ONU-Habitat a apporté son concours technique à l'élaboration de rapports du Secrétaire général et d'autres documents du système des Nations Unies, notamment ceux ayant trait au programme de développement pour l'après-2015 et aux objectifs de développement durable.
3. En dehors du système des Nations Unies, ONU-Habitat a continué à renforcer ses relations avec les partenaires du Programme pour l'habitat, y compris les groupes de la société civile, le secteur privé, les associations professionnelles et les instituts de recherche et de formation.

II. Activités menées au niveau mondial

4. Parmi les activités menées au niveau mondial auxquelles ONU-Habitat a participé avec un grand nombre d'organismes, fonds et programmes des Nations Unies, de gouvernements et de partenaires, on peut citer : les préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), la Campagne urbaine mondiale; l'établissement du *Rapport mondial sur les établissements humains 2013 : planifier et configurer une mobilité urbaine plus durable*, les consultations sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable, et la coopération avec les institutions financières internationales et l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.

A. Habitat III : activités préparatoires

5. Dans sa résolution 66/207, l'Assemblée générale a décidé de convoquer Habitat III en 2016 pour relancer le mouvement mondial en faveur d'une urbanisation durable au moyen d'un nouveau programme pour les villes. Elle a décidé que les activités préparatoires devraient tirer parti des réunions régionales et internationales prévues de façon à réduire les coûts.
6. Dans sa résolution 24/14, le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a prié le Secrétaire général de la Conférence, entre autres, d'examiner les contributions éventuelles des organismes des Nations Unies et des partenaires du Programme pour l'habitat aux activités préparatoires. Il a prié les États membres d'établir ou de renforcer des comités nationaux pour l'habitat ouverts à tous et d'établir avec leur

concours des rapports nationaux dans la perspective de la Conférence. Le Conseil en a invité le Secrétaire général à établir, avec l'aide du système des Nations Unies, des rapports régionaux et un rapport mondial fondés sur les rapports nationaux et à apporter son appui aux États membres dans l'élaboration de leurs rapports nationaux.

7. Au cours de la période à l'examen, ONU-Habitat a formulé des propositions sur la contribution du système des Nations Unies et des partenaires du Programme pour l'habitat aux activités préparatoires. Ces propositions ont été approuvées lors d'une réunion interinstitutions tenue le 3 juillet 2013 à Genève, au cours de laquelle un comité de coordination interinstitutions a été établi. Ce comité s'est encore réuni à New York le 27 novembre 2013.

8. À la vingt-septième session du Comité de haut niveau sur les programmes, tenue à Santiago les 17 et 18 mars 2014, ONU-Habitat a fait accepter que soit inscrit à l'ordre du jour un point relatif à un nouveau programme des Nations Unies pour les villes. Les représentants des organismes suivants du système des Nations Unies ont appuyé la création d'un groupe de travail du Comité sur ce sujet et nombre d'entre eux ont proposé d'en faire partie : le Département des affaires économiques et sociales, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le Programme alimentaire mondial, le Fonds international pour le développement agricole (FIDA), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), l'Union postale universelle, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation météorologique mondiale, l'Organisation mondiale du tourisme, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

9. En se fondant sur le rapport de ce groupe de travail, on prévoit que le Comité fera, pour examen par le Conseil des chefs de secrétariat, des recommandations stratégiques sur un nouveau programme des Nations Unies pour les villes. Il est également prévu que ces recommandations, une fois approuvées par le Conseil, constitueront la contribution officielle des organismes du système des Nations Unies aux activités préparatoires de la Conférence.

10. ONU-Habitat a également établi un projet de document de réflexion qui a été présenté au Comité des représentants permanents et distribué à tous les organismes du système des Nations Unies pour observations et suggestions. Avec le concours d'États membres, de partenaires du Programme pour l'habitat et d'organismes du système des Nations Unies, notamment au moyen de consultations par Internet, ONU-Habitat a mis au point un projet de directives sur l'élaboration des rapports nationaux pour Habitat III, qui a été distribué à tous les gouvernements à la fin de novembre 2013. Avec un ouvrage de référence sur la mise en place ou le renforcement des comités nationaux pour l'habitat, qui a été distribué à tous les gouvernements en janvier 2013, ces directives ont permis de commencer à établir les rapports nationaux.

B. Campagne urbaine mondiale

11. Depuis son lancement en mars 2010 à la cinquième session du Forum urbain mondial, la Campagne urbaine mondiale, au départ simple réseau d'échange de connaissances, s'est imposée comme une cellule de réflexion et s'est considérablement renforcée, qu'il s'agisse de sa légitimité ou du nombre de partenaires y participant, pour devenir un dispositif plus structuré qui œuvre en faveur de la mobilisation et de l'échange de connaissances. Elle compte aujourd'hui 75 partenaires et membres, parmi lesquels figurent d'importantes parties prenantes et des organisations fédératrices de portée mondiale. Ses partenaires jouent un rôle essentiel pour ONU-Habitat en faisant connaître les questions et solutions en matière d'urbanisation et permettent de propager des messages clefs.

12. Depuis la sixième session du Forum urbain mondial, tenu à Naples (Italie) en septembre 2012, et la publication du « Manifeste pour la ville : l'avenir urbain que nous voulons », la Campagne participe aux activités préparatoires d'Habitat III. Les partenaires ont reconnu qu'Habitat III pourrait décisivement contribuer à promouvoir mondialement le programme pour les villes. Établi en septembre 2012 par le comité directeur de la Campagne, un groupe de travail sur Habitat III s'est réuni en avril et septembre 2013 afin de faire le bilan des conférences précédentes, d'amorcer une stratégie et de définir une position sur « la ville voulue » (vision de ville adaptée au XXI^e siècle), ce qui constituerait une contribution des partenaires à la Conférence.

13. Au cours de la période à l'examen, le secrétariat de la Campagne a mis l'accent sur la communication et la sensibilisation en renforçant plusieurs initiatives, en particulier la campagne de sensibilisation dite « Change ta ville », vecteur de communication et instrument de mobilisation pour la Conférence. Le nouveau site Web de la Campagne permet à tous les partenaires de présenter en matière d'urbanisme des activités, des solutions, des ressources et des outils. Des dossiers pratiques et ouvrages de référence sur l'organisation au niveau municipal ou national de campagnes sur les villes qui appuient les activités préparatoires ont été établis dans plusieurs langues officielles. Des dossiers thématiques sur la problématique hommes-femmes et la sécurité en milieu urbain ont également été mis au point et diffusés par l'intermédiaire du Réseau mondial pour des villes plus sûres et des partenaires du Groupe consultatif sur l'égalité des sexes.

C. Rapport mondial sur les établissements humains 2013

14. La présentation du *Rapport mondial sur les établissements humains 2013 : planifier et configurer une mobilité urbaine plus durable* a principalement eu lieu le 7 octobre 2013 à Medellín (Colombie) dans le cadre des festivités de la Journée mondiale de l'habitat, mais aussi en de nombreux autres lieux. Le rapport se fonde sur des études régionales et thématiques et des études de cas (dont la plupart ont été publiées sur Internet) rédigées par plus de 150 experts de toutes les régions, dont beaucoup ont également révisé les premières versions du rapport.

15. Sur la base de nombreux faits, il est expliqué dans le rapport que l'approche habituelle face aux problèmes des transports urbains, qui est de construire une plus grande infrastructure pour les voitures, n'est au mieux qu'une solution temporaire qui ne remédie pas forcément à nombre des problèmes des réseaux de transport

urbains, comme les émissions de gaz à effet de serre, la pollution sonore et atmosphérique et les accidents.

16. Pour mettre au point des systèmes de transport urbain viables, il semble donc nécessaire d'opérer un « bond en avant » conceptuel. Les « transports » et la « mobilité » ont pour objet de donner accès à des destinations, activités, biens et services divers, « l'accès » en étant l'objectif ultime. La planification et la configuration urbaines devraient donc privilégier les moyens de rapprocher les citoyens des lieux nécessaires, en créant des villes axées sur les possibilités d'accès, au lieu de se contenter d'étendre les infrastructures de transport ou d'accroître la circulation de personnes ou de biens. Le rapport porte donc principalement sur la forme et la fonctionnalité des villes et souligne l'importance d'une planification intégrée de l'utilisation des sols et des transports. Il présente une série de recommandations stratégiques sur la façon de planifier et de configurer des systèmes viables de mobilité urbaine.

D. Le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable

17. Au cours de la période à l'examen, ONU-Habitat a participé activement aux processus du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable en vue d'informer comme il se doit les gouvernements, les organismes du système des Nations Unies et les autres parties prenantes du rôle de l'urbanisation dans le développement durable, afin que l'urbanisation durable soit dûment prise en compte dans ces deux processus.

18. ONU-Habitat a continué à prendre part aux travaux de l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015 et de son groupe de travail sur le suivi et les indicateurs. Il a codirigé, avec le FNUAP, une consultation thématique sur la dynamique de la population, une des 11 consultations thématiques organisées par l'Équipe spéciale chargée des objectifs du Millénaire pour le développement. Il a en outre apporté sa contribution à cinq autres consultations thématiques relevant de son mandat (dans les domaines de la viabilité environnementale, de la gouvernance, de l'énergie, de l'eau et des inégalités).

19. En ce qui concerne l'urbanisation durable, ONU-Habitat a contribué aux travaux du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 et a participé à ceux de l'Équipe de soutien technique du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable. Il a notamment apporté une contribution importante à la septième session du Groupe de travail ouvert, tenue du 6 au 10 janvier 2014, notamment en étant l'un des coauteurs du document de réflexion sur les villes et les établissements humains durables. Cette activité a été dirigée par ONU-Habitat et par le PNUE, avec la participation de 12 autres programmes, fonds, organismes et commissions régionales, dont la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le FIDA, l'OIT, le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, ONU-Femmes, l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation météorologique mondiale et la Banque mondiale.

20. ONU-Habitat a également participé aux activités du Groupe des villes durables du Réseau des Nations Unies pour la recherche de solutions de développement

durable, du Groupe spécial mondial des autorités locales et régionales, qui fait partie de l'organisation Cités et gouvernements locaux unis et de la Communitas Coalition for Sustainable Cities and Regions.

21. En outre, ONU-Habitat a collaboré et collaborera avec les gouvernements afin d'expliquer l'importance de l'urbanisation durable dans le développement national dans le cadre de débats sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable, ainsi que des préparatifs nationaux d'Habitat III.

22. ONU-Habitat et le PNUD, le Fonds d'équipement des Nations Unies, l'OIT, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'UNICEF ont coopéré étroitement dans le cadre du Groupe spécial mondial des autorités locales et régionales, qui a établi une série de documents directifs intéressant l'après-2015 et a veillé à ce que les maires, les gouverneurs et les élus locaux participent à la présentation en mai 2013 des conclusions du Groupe de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015 et à d'autres activités.

23. En qualité de Vice-Président d'ONU-Eau, ONU-Habitat a contribué aux consultations sur les objectifs de développement durable et aux débats sur le programme de développement pour l'après-2015 concernant l'eau et l'assainissement. Le Programme a participé à l'élaboration d'un ensemble de cibles et indicateurs potentiels concernant un éventuel objectif de développement durable relatif à l'eau. L'objectif proposé relève d'une approche plus vaste que les objectifs du Millénaire pour le développement et vise à tenir compte non seulement de l'accès à l'eau potable et à des installations sanitaires de base mais d'autres éléments essentiels comme la gestion des ressources en eau, celle des eaux usées, la gouvernance et les catastrophes liées à l'eau.

24. Grâce en partie à l'action d'ONU-Habitat, conjuguée aux efforts d'autres organisations et des partenaires du Programme pour l'habitat, le rôle de l'urbanisation dans le développement durable est de plus en plus admis. Dans son rapport intitulé « Un nouveau partenariat mondial : éradiquer la pauvreté et transformer les économies par le biais du développement durable », publié en mai 2013, le Groupe de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015 souligne que c'est dans les villes que la bataille pour le développement durable se jouera et reconnaît le rôle décisif des autorités locales. Le Groupe considère que les villes sont polyvalentes et l'ensemble d'objectifs et de cibles qui illustrent le rapport comprend diverses cibles urbaines correspondant à plusieurs objectifs.

25. Dans son rapport intitulé « Une vie de dignité pour tous : accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dans la définition du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 » (A/68/202), le Secrétaire général a indiqué que relever les défis de l'urbanisation fait partie des 14 mesures essentielles et synergiques de transformation qu'il est nécessaire de mettre en œuvre dans tous les pays pour concrétiser le programme de développement pour l'après-2015 (par. 82 et 94). Il a aussi constaté que, en raison de l'urbanisation rapide et de la croissance démographique, le nombre d'habitants des quartiers insalubres augmentait (par. 29).

26. En mars 2013, le Groupe spécial mondial des autorités locales et régionales a proposé que leur rôle soit reconnu et proposé huit objectifs, dont un ayant trait à la planification et à la configuration des villes, à la cohésion territoriale et à l'adaptation aux changements climatiques.

27. En juin 2013, le Réseau des solutions pour le développement durable a recommandé d'adopter, outre trois cibles, un objectif *sui generis* : l'avènement de villes accueillantes, productives et résilientes. En septembre 2013, avec l'appui d'ONU-Habitat, de Cités et gouvernements locaux unis, de l'Alliance des villes, de Local Governments for Sustainability et de Metropolis, le Groupe thématique du Réseau sur les villes durables a élaboré un document sur la nécessité d'un objectif mondial de développement urbain durable. Le Réseau a lancé une campagne en ce sens ayant comme mot clef #UrbanSDG et qui a réuni plus de 200 signataires locaux, nationaux et internationaux.

28. En 2013, dans la Déclaration des maires à Bonn, le Forum des maires sur l'adaptation a exhorté les États à adopter un objectif universel de développement pour les villes. Le maire de Rio de Janeiro et Président du C40 Large Cities Climate Leadership Group, Eduardo Paes, s'est également prononcé en ce sens et a déclaré que les objectifs de développement durable seraient incomplets autrement.

29. L'organisation Communitas Coalition for Sustainable Cities and Regions s'est employée et s'emploie à promouvoir la mise au point d'un objectif urbain assorti de cibles relatives aux dimensions économiques, sociales, environnementales, spatiales et culturelles du développement durable.

30. À la septième session du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, où l'accent a été mis, entre autres thèmes, sur les villes et les établissements humains durables et le transport durable, l'inclusion de l'urbanisation parmi les objectifs de développement durable a bénéficié de l'appui important d'États Membres comme l'ont indiqué les coprésidents dans leur résumé de la session. À la fin de février 2014, la question des villes et des établissements humains durables a été inscrite parmi les 19 thèmes prioritaires recensés par les coprésidents pour servir de point de départ aux débats sur la formulation des objectifs de développement durable.

E. Coopération avec les institutions financières internationales

31. Au cours de la période à l'examen, la Banque mondiale et ONU-Habitat ont coopéré pour faciliter le transfert de Washington à Bruxelles de l'Alliance des villes et la mise en place d'un nouvel accord d'hébergement avec l'UNOPS.

32. En coopération avec l'Institut de la Banque mondiale, ONU-Habitat a évalué les politiques nationales d'assainissement des quartiers insalubres de 15 pays et participé à des ateliers pour examiner les progrès de la communication de l'information et proposer des enseignements tirés de l'expérience en vue de l'élaboration prochaine d'une publication avec l'Agence allemande de coopération internationale, la Banque interaméricaine de développement et l'Alliance des villes.

33. ONU-Habitat a également collaboré avec l'Institut d'études du logement et du développement urbain sur le renforcement mondial des capacités en examinant les

possibilités de renforcer les moyens des villes et des autorités locales pour mieux résoudre les problèmes dans la perspective d'Habitat III.

34. En outre, ONU-Habitat est resté membre du groupe consultatif de la Banque mondiale sur un cadre d'évaluation de la gouvernance foncière et lui a apporté son appui en République démocratique du Congo. Dans le cadre du Réseau mondial d'outils fonciers, ONU-Habitat, avec la Banque, a continué à mener des travaux de recherche sur les régimes fonciers et la gouvernance des terres et participé à l'organisation d'activités et d'initiatives pour la conférence annuelle de la Banque sur les terres et la pauvreté.

35. La collaboration avec la Banque mondiale sur les changements climatiques s'est poursuivie. Un représentant de la Banque a participé en Afrique à un atelier de renforcement des capacités des administrateurs locaux organisé par l'Initiative sur les villes et les changements climatiques et a été nommé au Comité consultatif externe de l'Initiative. ONU-Habitat a participé à des activités dans le cadre de l'initiative Villes vivables et sobres en carbone de la Banque mondiale et s'est fait représenter à un atelier sur la solvabilité organisé par la Banque mondiale à l'intention d'administrateurs locaux et à la réunion d'un groupe d'experts sur un programme éventuel de certification d'urbaniste spécialiste du climat.

F. Initiative internationale pour la transparence de l'aide

36. Après s'être associé en 2012 à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, ONU-Habitat s'est engagé à publier ses travaux sur un site Web (open.unhabitat.org), y compris des données financières et des informations de fond sur sa gamme de projets. Le Programme a continué en 2013 à progresser dans cette voie, en présentant 231 projets selon l'approche de l'Initiative, contre 100 en 2012.

37. Étant l'un des premiers organismes des Nations Unies à publier des informations selon cette méthode, ONU-Habitat a entrepris d'en aider d'autres à faire preuve de plus de transparence. Avec le PNUD et l'UNOPS, il a organisé à Genève deux séminaires interinstitutions sur la transparence, l'un en mars et l'autre en septembre 2013, auxquels ont assisté 28 fonctionnaires de 13 organismes. L'objectif était de créer à terme un groupe de travail sur la transparence qui permettrait aux organismes de se réunir régulièrement pour débattre de questions en la matière. ONU-Habitat a en outre organisé dans le courant de l'année, avec le PNUE et l'UNESCO, des ateliers de plus longue durée sur la transparence. Des mesures sont prises en vue de publier sur chaque projet de plus amples renseignements et de former le personnel de façon à améliorer la qualité de l'information publiée.

III. Activités au niveau régional

38. ONU-Habitat a collaboré avec d'autres organismes du système des Nations Unies pour aider ou participer à l'organisation de réunions ministérielles régionales sur l'habitat et le développement urbain. Le Programme a coopéré étroitement avec plusieurs banques de développement régional pour promouvoir la mise en œuvre du Programme pour l'habitat.

A. Conférences ministérielles régionales

39. La cinquième session de la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain s'est tenue du 25 au 28 février 2014 à N'Djamena sur le thème « Études de cas sur le financement des établissements humains en Afrique : cadres législatifs appropriés et innovations dans la mise en œuvre ». Autres questions abordées : le programme en faveur des villes africaines et ses liens avec l'Agenda 2063 de l'Union africaine; les textes issus de la conférence sur le renforcement des partenariats pour un nouveau programme urbain pour l'Afrique; et les progrès des préparatifs de la septième session du Forum urbain mondial, du programme de développement pour l'après-2015 et de la première réunion du Comité préparatoire d'Habitat III.

40. Les principaux documents finals de la session ont été la Déclaration de N'Djamena et le Plan d'action de N'Djamena qui ont défini les grandes priorités de l'Afrique dans le domaine des villes et d'autres types d'établissements humains, apport harmonisé du continent au programme urbain pour l'Afrique, aux préparatifs d'Habitat III et au programme de développement pour l'après-2015. Il s'agissait des priorités suivantes :

- a) L'accès à un logement abordable et décent, y compris le financement du logement et la capacité de multiplier les initiatives réussies;
- b) La fourniture d'infrastructures et de services de base pour les établissements humains, dont l'assainissement et la gestion des déchets;
- c) La prévention des bidonvilles et l'amélioration de ceux qui existent;
- d) L'urbanisation, l'aménagement du territoire et l'occupation, l'utilisation et la gestion efficaces des terres;
- e) L'économie urbaine, y compris l'investissement, l'emploi, la sécurité alimentaire et le financement des infrastructures et des services de base dans les établissements humains;
- f) Le lien entre les centres urbains et les zones rurales et la nécessité d'aborder les questions relatives à l'ensemble des établissements humains, allant des villages aux bourgs et aux villes;
- g) Les travaux normatifs de mise au point d'outils spécifiques et adaptés aux conditions locales d'habitation et d'urbanisation en Afrique pour les 20 prochaines années, en accordant une attention particulière aux matériaux, à l'environnement et aux facteurs socioculturels;
- h) La propagation des initiatives concluantes dans les domaines de la sécurité urbaine, de la réactivité face aux catastrophes et de l'atténuation des risques.

41. L'Assemblée générale des ministres et des responsables du logement et de l'urbanisme de l'Amérique latine et des Caraïbes, entité chargée de promouvoir la coordination et la coopération intergouvernementales entre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans tous les domaines liés au développement d'établissements humains viables, a tenu sa vingt-deuxième session du 30 septembre au 2 octobre 2013 à Santiago, en présence de représentants de 13 gouvernements.

42. La réunion a principalement débouché sur l'engagement de promouvoir l'élaboration de politiques urbaines qui intègrent les populations des implantations sauvages, offrent un accès aux infrastructures, aux services publics et à l'assainissement, tout en renforçant le capital humain et social.

43. Le principal document issu de la réunion a été la Déclaration de Santiago, dans laquelle les participants ont notamment exprimé leur souhait de participer activement à la septième session du Forum urbain mondial, aux préparatifs d'Habitat III et à la Conférence elle-même.

B. Banques régionales de développement

44. ONU-Habitat a poursuivi son dialogue avec la Banque asiatique de développement. À l'occasion du lancement, à l'exposition et au congrès internationaux de Singapour sur les transports, du *Rapport mondial sur les établissements humains 2013 : planifier et configurer une mobilité urbaine durable*, une réunion a été organisée avec le Vice-Président de la Banque et de l'Union internationale des transports publics chargé de la gestion du savoir et du développement durable; il y a été question de la mobilité urbaine et de l'importance croissante de l'assainissement urbain. Une action dans ces domaines est mise au point, de concert. De plus, faisant fond sur une collaboration précédente avec la Banque qui a débouché sur la publication d'un recueil de données sur l'assainissement en Asie, ONU-Habitat a participé à des consultations en vue de la publication, en 2013, d'une version à jour du recueil.

45. La Banque européenne d'investissement et ONU-Habitat ont collaboré à la conception et à la construction d'un réseau d'adduction d'eau et d'assainissement dans les villes de Mwanza (République-Unie de Tanzanie) et de Kisumu (Kenya). Concernant Mwanza, un accord a été signé en décembre 2013 entre la Banque et le Gouvernement tanzanien pour un prêt de 114 millions d'euros.

46. La Banque a également obtenu du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures un don d'assistance technique de 7 millions d'euros afin de financer un programme de formation, de renforcement des capacités et d'appui institutionnel pour réaliser le projet à Mwanza. Le don comprend un montant de quelque 1,5 million d'euros devant permettre à ONU-Habitat de fournir une assistance technique et des services de renforcement des moyens pour la mise en œuvre de la composante assainissement du projet.

47. En ce qui concerne Kisumu, les études préalables à l'investissement se sont poursuivies avec l'appui d'ONU-Habitat. De plus, ONU-Habitat et la Banque examinent des possibilités de collaboration dans de nouveaux domaines, axées sur la gestion des eaux usées et l'assainissement urbain à Kigali, et sur le rendement énergétique de l'habitat et la mobilité urbaine en Afrique orientale. Vu l'élargissement des domaines de collaboration avec la Banque, l'élaboration d'un mémorandum d'accord entre les deux organisations est à l'étude.

48. Au cours de la période considérée, un mémorandum d'accord a été signé par ONU-Habitat et la Société andine de développement aux fins de faciliter la mise en œuvre d'une stratégie sur les villes du futur. ONU-Habitat a également signé un accord relatif aux contributions en vue de préparer une étude sur l'inégalité urbaine en Amérique latine et dans les Caraïbes.

IV. Activités thématiques aux niveaux national et infranational

49. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a coopéré avec des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires pour mettre des activités en œuvre aux niveaux national et infranational, telles que des projets opérationnels dans les domaines thématiques suivants : lois, terres et gouvernance urbaines; planification et configuration urbaines; économie urbaine et finances municipales; grands services urbains; réduction des risques et relèvement; recherche et développement des capacités; inclusion de la problématique hommes-femmes et autonomisation des femmes.

A. Lois, terres et gouvernance urbaines

50. La collaboration avec le PNUE et la Banque mondiale a été axée sur l'analyse des renforcements possibles des cadres légaux dans les études d'impact environnemental, vu leur importance pour le développement urbain. On l'a dit plus haut, ONU-Habitat est membre du groupe consultatif de la Banque mondiale sur un cadre d'évaluation de la gouvernance foncière et les deux organisations collaborent au lancement du cadre au niveau des pays. Un ensemble d'indicateurs mondiaux sur les terres et la sécurité des droits fonciers, en préparation, servira au programme de développement pour l'après-2015.

51. L'UNICEF, ONU-Femmes et ONU-Habitat ont poursuivi la mise en œuvre du programme commun « Des villes sûres et durables pour tous ». En 2013, les activités ont surtout consisté en évaluations de la situation et en campagnes de sensibilisation, y compris au niveau des villes. Les huit villes pilotes suivantes ont terminé leurs audits de sécurité et leurs évaluations de base : le Grand Beyrouth, Douchanbé, la métropole de Manille, Marrakech (Maroc), Nairobi, Rio de Janeiro (Brésil), San Jose et Tegucigalpa.

52. Par sa résolution 24/6 sur le soutien à l'action pour des villes plus sûres, le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a invité la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à constituer une équipe de travail interinstitutions qui serait chargée d'étudier et de soumettre des propositions en vue de compléter les Orientations pour la coopération et l'assistance technique dans le domaine de la prévention de la délinquance urbaine de 1995 et les Principes directeurs applicables à la prévention du crime de 2002 aux fins d'élaborer des orientations pour des villes plus sûres à l'échelle du système. Ultérieurement, à sa vingt-deuxième session, la Commission a recommandé au Conseil économique et social d'approuver, pour adoption par l'Assemblée générale, le projet de résolution sur l'état de droit, la prévention du crime et la justice pénale dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, dans lequel elle a prié l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de concourir sur le fond aux efforts visant à compléter l'élaboration d'orientations et de principes directeurs semblables.

53. Grâce à son Réseau mondial d'outils fonciers, ONU-Habitat a continué d'aider l'Initiative sur les politiques foncières – programme commun de la Commission économique pour l'Afrique, de la Banque africaine de développement et de la Commission de l'Union africaine – à mettre en œuvre la Déclaration sur les

problèmes et enjeux fonciers en Afrique, signée en 2009 par plusieurs chefs d'État et de gouvernement.

54. En 2013, ONU-Habitat a officialisé une nouvelle collaboration de trois ans avec le FIDA en vue d'élaborer et d'intégrer des outils et mesures favorables aux pauvres et visant à garantir les droits fonciers et les droits sur les ressources naturelles dans les programmes de gestion de ces ressources menés par le FIDA dans certains pays d'Afrique orientale et australe.

55. En Ouganda, grâce au Réseau mondial d'outils fonciers et à l'Alliance des villes, ONU-Habitat a mené diverses activités visant à assurer la sécurité des droits fonciers aux habitants des bidonvilles grâce à l'utilisation du modèle de domaine foncier social, outil favorable aux pauvres mis au point par le Réseau mondial. L'Alliance a cofinancé ces activités et ce type de collaboration s'étend à d'autres pays. En 2013, le Réseau a lancé une initiative du même type pour l'Asie et le Pacifique, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

56. Concernant la sécurité des droits fonciers, ONU-Habitat a participé aux travaux de la Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination dans ce contexte, qui ont fait l'objet de son rapport au Conseil des droits de l'homme (A/HRC/22/46) et de son projet de recommandations sur la sécurité d'occupation des populations urbaines pauvres (septembre 2013).

B. Planification et aménagement du milieu urbain

57. Des réunions de haut niveau ont été tenues en mars et novembre 2013 entre le PNUE et ONU-Habitat pour dresser le bilan de la collaboration interinstitutions dans le cadre du partenariat 2008-2013 et réfléchir à son renforcement et aux réalisations communes de l'avenir. Les conclusions et recommandations issues d'un examen indépendant ont servi à hiérarchiser les priorités, ce qui a mené à l'adoption de trois priorités programmatiques : la résilience et l'efficacité énergétique des villes, la viabilité des transports et la mobilité, et la gestion intégrée des déchets.

58. Par sa résolution 24/3, le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif d'ONU-Habitat, en consultation avec le Comité des représentants permanents, d'amorcer l'élaboration de directives internationales sur la planification urbaine et territoriale, qui permettraient de mettre en place un cadre d'action mondial pour améliorer les politiques, les plans et les modèles en faveur de villes et de territoires plus compacts, propices à l'inclusivité sociale, viables, mieux intégrés et interconnectés. Le Conseil a encouragé ONU-Habitat à définir une série de principes universellement reconnus pour la planification urbaine et territoriale à l'échelle urbaine et également à formuler une série de recommandations à l'intention des gouvernements centraux, des autorités locales, de la société civile et des experts, ainsi que des autres intervenants concernés, afin d'améliorer la planification urbaine et territoriale. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a lancé des consultations avec les organisations concernées, telles que le Centre des Nations Unies pour le développement régional, l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Banque mondiale, concernant la structure et le contenu des directives englobant tous les éléments ci-dessus. Les directives seront

une contribution stratégique des États Membres et des partenaires à la formulation du nouveau programme pour les villes, qui sera le document final d'Habitat III.

59. ONU-Habitat a participé activement aux processus relatifs à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et organisé des manifestations parallèles lors de la session annuelle de la Conférence des parties. Il a également participé à l'élaboration de la feuille de route des autorités locales sur le climat (menée par Local Governments for Sustainability), qui constitue leur apport à ces négociations. Des progrès ont été faits pour engager les autorités locales dans un régime climatique ultérieur au Protocole de Kyoto. Par exemple, les autorités locales et infranationales ont été officiellement qualifiées de « parties prenantes gouvernementales » à la seizième session de la Conférence des parties tenue en 2010 à Cancun (Mexique) et à sa dix-neuvième session, tenue en 2013 à Varsovie, où la Convention a tenu sa première Journée mondiale des villes.

60. ONU-Habitat, le PNUE et la Banque mondiale ont achevé un programme de travail conjoint sur la manière d'aider les villes face aux changements climatiques en renforçant la collaboration entre les membres de l'Alliance des villes. Certaines propositions concernaient une méthode conjointe d'intégration des changements climatiques dans les stratégies de développement urbain et l'élaboration d'un protocole mondial sur les émissions de gaz à effet de serre à dimension municipale..

61. Une plateforme régionale d'information sur les changements climatiques et les villes d'Asie-Pacifique a été créée pour appuyer les efforts de sensibilisation et de renforcement des capacités grâce à l'initiative sur les villes et les changements climatiques. En collaboration avec le Centre régional du PNUD pour l'Asie et le Pacifique, ONU-Habitat a organisé, dans le cadre de cette plateforme, un atelier régional où a été lancé un mémoire sur la manière d'aborder la pauvreté, l'inégalité et la vulnérabilité en milieu urbain dans un monde qui se réchauffe. Il a servi de base à des entretiens avec des municipalités intéressées.

62. En 2013, en Zambie, un projet de réduction des risques liés aux inondations a été préparé, en collaboration avec le PNUD, pour Lusaka. Il aidera le conseil municipal à formuler à partir de là, une stratégie de résilience.

63. La stratégie d'ONU-Habitat sur l'expansion planifiée des villes a été validée et approuvée à la réunion d'un groupe d'experts tenue en septembre 2013, à Barcelone (Espagne). Après un examen des meilleures pratiques internationales et des expériences de différentes villes, et conformément à la résolution 24/5 du Conseil d'administration, les experts, y compris des représentants de la Banque mondiale, ont publié un communiqué qui confirmait le consensus sur les principes et conditions qu'exige l'expansion planifiée des villes. Ainsi, ONU-Habitat a franchi une importante étape dans l'affinement de sa démarche en la matière, stratégie essentielle face à la croissance urbaine, surtout des villes moyennes où la croissance démographique est rapide. Sa démarche a bénéficié des apports de l'initiative de l'UNESCO et de Cités et Gouvernements Locaux Unis sur ces villes.

64. ONU-Habitat a aidé le Département des affaires économiques et sociales à organiser à Yangzhou, (Chine), en décembre 2013 un colloque de haut niveau sur les villes et l'urbanisation viables. Les participants ont débattu du rôle essentiel des villes et des zones urbaines comme moteurs de la croissance et de la prospérité ainsi que des grandes difficultés de la planification et de la gestion de villes viables et de l'urbanisation.

C. Économie urbaine et finances municipales

65. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a continué de travailler avec le Département des affaires économiques et sociales, important partenaire pour l'inclusion des questions relatives à la jeunesse, et les deux entités ont coprésidé le Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes. ONU-Habitat a préconisé une meilleure implication des jeunes, citoyens notamment, dans le système des Nations Unies. En avril 2013, le Conseil des chefs de secrétariat a approuvé un Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse, comme cadre d'orientation des programmes. Dans le domaine de l'emploi et de l'entrepreneuriat, ONU-Habitat est l'un des principaux organismes aux côtés de l'OIT et de l'ONUDI. Il se distingue également dans les domaines de la protection des droits, de l'inclusion politique et de la participation citoyenne. Avec le Haut-Commissariat pour les réfugiés, il joue un rôle de pointe pour les questions relatives à l'inclusion des jeunes et à leurs droits.

66. Avec l'Union internationale des télécommunications, ONU-Habitat a agi pour faire mieux comprendre et connaître les questions relatives à la jeunesse, à l'informatique, à la télématique et à la gouvernance urbaine. Cette coopération donne plus de poids à ses efforts visant à satisfaire aux dispositions des paragraphes 182 et 184 du Programme pour l'habitat.

67. Avec d'autres organismes des Nations Unies, sous la direction de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, ONU-Habitat a travaillé à mettre au point des activités de recherche sur la jeunesse dans la région, notamment en préparation du prochain rapport sur le sujet.

68. ONU-Habitat et l'OIT ont collaboré afin d'élaborer un stage commun destiné aux bénéficiaires de leurs programmes respectifs de subvention pour la jeunesse. Le stage, auquel ont participé 30 coordonnateurs de projets venus d'Afrique, a pu être élaboré grâce à la mise en commun des manuels de formation à la gestion de projets des deux entités.

69. Les centres polyvalents de ressources pour la jeunesse d'ONU-Habitat collaborent avec le PNUD, l'ONUDI, l'OIT et le FNUAP dans le cadre de l'initiative « Unité d'action des Nations Unies » au Kenya, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda pour promouvoir la création d'espaces protégés et adaptés réservés aux jeunes, avec une attention particulière à la formation et au renforcement des compétences. ONU-Habitat a travaillé en partenariat avec des villes en vue d'ouvrir des centres pilotes dans quatre capitales d'Afrique orientale. Ce modèle est maintenant reproduit dans des villes petites et moyennes des quatre pays et l'ONUDI, l'OIT et le FNUAP sont respectivement responsables des domaines thématiques consacrés à l'entrepreneuriat, à l'emploi et à la santé procréative.

70. ONU-Habitat a également travaillé avec le Fonds d'équipement des Nations Unies afin d'élaborer des programmes d'emploi et d'entrepreneuriat dans les pays les moins avancés. C'est ainsi qu'il a prêté, et continue de prêter, un appui au programme de formation et de renforcement des compétences en Gambie.

71. Avec le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse, ONU-Habitat a collaboré étroitement à des projets tels que les sommets mondiaux et les sommets pour la jeunesse du Conseil économique et social, la promotion des droits

de la jeunesse grâce à des publications et des rencontres, et la sensibilisation à la cause des jeunes dans les situations d'après conflit.

72. Enfin, ONU-Habitat a parrainé, en partenariat avec le PNUD, une conférence de la jeunesse africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 visant à mettre les jeunes au centre du développement régional. Elle a été la seule réunion faisant spécifiquement participer des jeunes Africains, les jeunes étant l'un des principaux objectifs du programme de développement pour l'après-2015. Elle s'est conclue par l'adoption de la Déclaration de la jeunesse africaine sur le programme de développement pour l'après-2015, qui appelle la communauté mondiale à agir pour que les objectifs de développement durable n'oublient pas la jeunesse africaine.

D. Services urbains de base

73. ONU-Habitat a coopéré avec le PNUE dans le domaine des services urbains de base. Les participants au premier Forum de partenariat de l'Initiative mondiale sur les eaux usées, tenu le 4 octobre 2013 à Montego Bay (Jamaïque), ont désigné le PNUE et ONU-Habitat coprésidents de l'Initiative, plateforme multipartite composée de représentants d'organismes des Nations Unies, d'organisations internationales et de gouvernements, de scientifiques et de représentants du secteur privé, qui œuvrent volontairement à faciliter une action coordonnée face au problème des eaux usées et à promouvoir leur gestion en partageant l'information, les outils, les enseignements tirés et les bonnes pratiques, notamment les écotecnologies. Tenu en parallèle avec la deuxième Conférence mondiale sur l'interdépendance entre les terres et les océans, le Forum a donné lieu à des recommandations sur la structure opérationnelle de l'Initiative, sur ses priorités, sa mission et son plan d'action provisoire.

74. Sous l'égide du Plan d'aide au développement des Nations Unies 2011-2015 en République-Unie de Tanzanie, ONU-Habitat a instauré, avec l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé, un partenariat au groupement Eau, Assainissement et Hygiène pour tous afin d'apporter une assistance technique en la matière et de renforcer les capacités d'améliorer la coordination et la gestion de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène et des ressources en eau en Tanzanie continentale et à Zanzibar. Au cours de la période considérée, on a mis au point dans les écoles une stratégie concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène ainsi que des directives et outils nationaux sur la question; fourni un appui financier et technique aux comités de gestion de l'eau; renforcé les moyens des fournisseurs de services d'alimentation en eau; mis sur pied un programme national d'assainissement et d'hygiène et un plan d'action chiffré; lancé une campagne nationale d'assainissement, et créé un système national d'information sur la gestion de l'assainissement et de l'hygiène.

75. ONU-Habitat a continué de collaborer avec l'UNOPS au programme du Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement au Népal, qu'appuie le Fonds mondial pour l'assainissement, afin d'aider le Gouvernement à exécuter un plan directeur d'assainissement et d'hygiène visant à atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'assainissement ainsi que les cibles nationales sur la question. Le programme collabore étroitement avec les autorités locales et d'autres acteurs clefs dans six districts et six

municipalités en vue d'y renforcer les capacités et d'y augmenter le taux de couverture de l'assainissement. En septembre 2013, 392 133 personnes avaient un assainissement meilleur et 389 721 vivaient dans un environnement exempt de défécation à l'air libre.

76. À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, on a estimé que le transport viable aiderait beaucoup à réaliser l'objectif concernant l'élimination de la pauvreté extrême. Avec le Ministère du développement international du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Agence allemande de coopération internationale et le Partenariat pour des transports écologiques à faible émission de carbone, ONU-Habitat a appuyé et appuie la mise au point d'un cadre de résultats s'appliquant au transport viable.

77. Tirant parti des données d'expérience acquises, en particulier, en Afrique, ONU-Habitat a collaboré avec le PNUE, le Centre des Nations Unies pour le développement régional et la Banque mondiale afin de rendre opérationnel le Forum sur les transports écologiquement viables pour l'Afrique. Ce forum, qui suit des exemples tirés de l'Asie et de l'Amérique latine et des Caraïbes, servira de plateforme à un dialogue politique sur les questions de mobilité urbaine.

78. Avec l'appui du Fonds pour l'environnement mondial, ONU-Habitat a poursuivi l'exécution d'un projet sur le transport viable pour les villes d'Afrique de l'Est. Collaborant avec des organisations internationales de premier plan telles que l'Institute for Transportation and Development Policy et le Laboratoire de recherche sur les transports, le projet vise à permettre la mise au point des premiers couloirs pilotes de réseaux de transport rapide par bus à Addis-Abeba, Kampala et Nairobi. Le projet est associé à des plans d'investissement financier dans des systèmes de transport viable.

79. À Nairobi, par exemple, le premier couloir pilote de ce type a été mis sur pied dans le cadre d'un projet d'amélioration des transports urbains nationaux appuyé par la Banque mondiale. Ce projet permettra une plus grande concertation sur les mesures à prendre pour une approche intégrée, axée sur l'être humain et visant à améliorer la desserte urbaine. Des efforts sont en cours pour transposer le projet dans d'autres villes d'Afrique, notamment en collaboration avec le PNUE et d'autres organismes dans le cadre du Forum sur les transports écologiquement viables pour l'Afrique.

80. Avec l'appui du Fonds pour l'environnement mondial, ONU-Habitat a poursuivi l'exécution d'un projet visant à promouvoir l'efficacité énergétique des bâtiments en Afrique de l'Est dans le but d'intégrer des mesures à haut rendement énergétique dans les codes du bâtiment, les politiques du logement, les méthodes de construction et le financement du logement. S'appuyant sur une approche globale, le projet met l'accent sur la collecte de données et l'établissement de critères de référence, l'élaboration de réglementations, la sensibilisation, les financements et l'instauration de projets pilotes. Plusieurs séances de formation sur la prise de mesures d'efficacité énergétique dans la conception de bâtiments ont déjà été organisées à l'intention des professionnels de la branche, et on revoit les codes de construction de la région de manière à y intégrer des mesures économes en ressources. Des outils de sensibilisation à la construction de bâtiments écologiques ont été mis au point et des discussions sont en cours avec le secteur financier en vue d'instaurer des prêts hypothécaires « verts » et d'autres mécanismes de financement

de ce type. Une coopération est également en cours avec le secteur privé pour l'instauration de systèmes volontaires de labellisation des bâtiments écologiques.

E. Réduction des risques et relèvement

81. Permettre aux villes de mieux faire face aux incidences des catastrophes naturelles et d'origine humaine est au cœur d'un développement urbain durable. Dans le cadre de son programme d'établissement de profils de résilience en milieu urbain, ONU-Habitat a mis au point, en coopération avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, une démarche de planification prévisionnelle intégrée associant diverses parties prenantes afin de mesurer et d'observer la capacité des villes face à tous les dangers plausibles. Entre autres activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, il faut citer un programme de formation à la résilience, à la viabilité et à l'administration locale en Amérique latine, lancé au Chili, puis étendu à l'Amérique centrale et à l'Afrique australe.

82. ONU-Habitat a continué de jouer un rôle actif au Comité permanent interorganisations, plateforme de coordination mondiale de l'ensemble des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales participant à l'action humanitaire. Le Programme a ainsi doté les agents humanitaires de moyens en tablant sur l'avantage comparatif dont il dispose dans le domaine des abris et des établissements humains dans le cadre du programme mondial d'aide humanitaire.

83. Avec d'autres organismes des Nations Unies, ONU-Habitat a continué à œuvrer pour un passage sans heurts de la phase des secours à celle du développement au Comité permanent interorganisations. Le programme de transformation du Comité a pris en compte des mesures à cette fin.

84. ONU-Habitat a continué d'apporter un soutien essentiel au Groupe de référence du Comité permanent interorganisations sur les moyens de répondre aux problèmes humanitaires en milieu urbain, créé en 2010 pour épauler le programme, qui ne pouvait répondre seul à tous les besoins face aux crises en zone urbaine. Ce groupe a été décisif lorsqu'il s'est agi d'aider les membres du Comité à élaborer et à mettre en œuvre leurs propres politiques urbaines. Beaucoup d'organismes travaillent désormais en partenariat avec ONU-Habitat à des initiatives conjointes s'appuyant sur les données urbaines du programme.

85. Au cours de la période considérée, des interventions d'urgence concernant l'évaluation des dégâts subis par les abris et l'aide humanitaire ont été assurées en consultation avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires au lendemain de catastrophes à Cuba, au Pakistan, aux Philippines et au Samoa. Des activités d'après conflit ont été entreprises dans le secteur du logement en République arabe syrienne, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud.

F. Recherche et renforcement des capacités

86. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a collaboré avec des organismes des Nations Unies par le biais du Compte pour le développement. ONU-

Habitat et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ont amorcé ensemble un projet sur le renforcement des moyens dont disposent les dirigeants en Asie du Sud-Est pour promouvoir des politiques et élaborer des plans visant à améliorer le traitement et le recyclage des eaux usées dans les zones urbaines et périurbaines, et ils continuent de coopérer pour accroître la capacité des villes des petits États insulaires en développement du Pacifique de faire face aux incidences des changements climatiques. Le projet conjoint sur le renforcement des capacités des villes d'Asie et du Pacifique d'augmenter leur adaptabilité à ces incidences a été achevé en 2013.

87. En 2013, ONU-Habitat et la Commission économique pour l'Afrique ont commencé à collaborer, en liaison avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et avec l'Union africaine, au renforcement des moyens dont disposent les États membres de la Conférence pour régler les questions liées au droit à la terre et à la propriété des personnes déplacées et des réfugiés, en particulier les femmes.

88. En collaboration avec le PNUD et l'OIT, ONU-Habitat a poursuivi l'exécution d'un projet sur le renforcement des capacités des organismes de formation des administrations locales visant à permettre aux autorités locales et à leurs partenaires de mieux contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le projet devrait être achevé en 2014.

89. En outre, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, ONU-Habitat exécute un projet sur le renforcement de la capacité de mesurer par des statistiques la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement concernant l'amélioration des taudis dans le contexte des catastrophes naturelles et des crises du logement survenant en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

G. Prise en compte de la problématique hommes-femmes et autonomisation de la femme

90. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a promu l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme en tant que composantes essentielles du développement urbain durable. Pour permettre aux villes de créer des services durables, efficaces, sans exclusive et qui profitent à tous leurs habitants, ONU-Habitat a collaboré selon son mandat avec les organismes des Nations Unies compétents et d'autres partenaires afin d'améliorer les droits des femmes, de promouvoir l'égalité de participation aux décisions et de mettre en place des services dont hommes et femmes puissent bénéficier à égalité.

91. Ainsi qu'on l'a expliqué au paragraphe 51, l'UNICEF, ONU-Femmes et ONU-Habitat ont poursuivi l'exécution du programme conjoint de villes sûres et durables pour tous. Plusieurs pays font état de résultats encourageants pour les femmes tels que l'augmentation de leur participation au commerce – ce qui accroît leurs moyens de subsistance –, aux mécanismes financiers – ce qui leur permet d'emprunter grâce à leurs titres fonciers – et à la planification participative. L'exécution du programme a été facilitée par la politique et le plan d'ONU-Habitat concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le développement urbain et les

établissements humains, établis avec ONU-Femmes et adoptés officiellement en décembre 2013.

92. Avec le Gouvernement kényan et ONU-Femmes, ONU-Habitat a organisé à Kisumu (Kenya) un atelier de renforcement des capacités de 55 fonctionnaires de localités burundaises, kényanes, rwandaises, ougandaises et tanzaniennes. Il avait pour objet de mettre en lumière les disparités entre les sexes dans la fourniture de services urbains de base et de voir comment on pourrait tenir compte de la problématique hommes-femmes dans la conception et la formulation de projets dans les villes du bassin du lac Victoria, en mettant l'accent sur les principes de la gestion axée sur les résultats.

93. Enfin, ONU-Habitat a entrepris diverses activités de sensibilisation sur la gouvernance et la prise en compte de la problématique hommes-femmes. Ainsi, en vertu d'un mémorandum d'accord conclu avec ONU-Habitat, l'Agence israélienne de la coopération internationale pour le développement a formé des représentants d'autorités locales d'États d'Europe orientale, d'Afrique et d'Amérique latine à la prise en compte de cette problématique. Un autre atelier a été organisé en partenariat avec le Gouvernement à l'intention des vice-gouverneurs du Kenya pour les aider à élaborer des plans d'action de comté en faveur de l'égalité des sexes.

V. Recommandations

94. Au vu de ce qui précède, les États Membres sont invités à :

a) Accorder, dans leurs plans nationaux de développement, l'attention voulue au rôle de l'urbanisation dans le développement durable afin d'assurer une mise en œuvre coordonnée des politiques sectorielles dans les villes et les établissements humains en général;

b) Formuler et appliquer des politiques de planification urbaine aptes à améliorer la productivité économique et l'équité, exécuter des programmes de développement économique ouvrant des débouchés, en particulier pour les jeunes et les femmes, et adopter des outils novateurs pour créer des revenus supplémentaires qui permettront aux autorités locales de s'atteler à la planification des villes, y compris en partageant la plus-value foncière et immobilière;

c) Appliquer plus systématiquement des méthodes de planification urbaine, notamment des démarches participatives adaptées aux besoins, en tenant compte de normes d'urbanisation progressives et des modes de développement urbain compacts, mieux intégrés et connectés;

d) Planifier par des méthodes appropriées l'expansion des villes, pour orienter vers un développement durable les villes en pleine expansion, empêcher la prolifération des taudis, améliorer l'accès aux services urbains de base, appuyer les logements inclusifs, favoriser les possibilités d'emploi et créer un cadre de vie sûr et sain;

e) Faciliter la participation de toutes les parties prenantes, notamment les autorités locales, le secteur privé et les organisations non gouvernementales, au processus préparatoire, au niveau national, d'Habitat III et notamment à l'établissement des rapports nationaux en vue de la Conférence.